

CAUDAN

magazine municipal

GROS PLAN

sur notre JEUNESSE

- Argent de poche P.11
- Point Informations

GRAND
ANGLE

P
24

Centre de vaccination



Avril 2021

N°
02

P.07
Travaux - Urbanisme

P.14
Pratiques



SOMMAIRE

- 03 Editorial
- 04 Finances communales
- 07 Travaux - urbanisme - Affaires économiques
- 11 Enfance & Jeunesse
- 12 Vie associative & sportive
- 12 Vie sociale
- 13 Affaires scolaires et transports
- 14 Pratiques
- 17 Actualités
- 20 Bienvenue
- 21 Environnement
- 23 Chroniques de la majorité et de la minorité
- 24 Lutte contre la covid-19 : la vaccination



- **Directeur de la publication** : Fabrice VELY, Maire de Caudan.
- **Directrice adjointe de la publication** : Gaëlle LE DERF, adjointe en charge de la communication et de la culture.
- **Création et impression** : Concept Imprimerie. Imprimé à 3100 exemplaires.
- **Rédaction** : Fabrice VELY, Maire de Caudan ; Christophe ALLAIN, premier adjoint - Finances ; Sylvie CORMIER, adjointe à l'enfance - Jeunesse ; Jérôme ROUILLON, adjoint aux Travaux - Urbanisme - Affaires économiques - Agriculture ; Sandrine LEROUX, adjointe aux sports - Vie associative ; Olivier BENGLOAN, adjoint à la vie scolaire - Transports ; Martine DI GUGLIELMO, adjointe aux affaires sociales - Solidarités - Handicap ; André LOMENECH, adjoint à l'environnement - Patrimoine bâti - Sécurité - Personnel ; Gaëlle LE DERF, adjointe à la communication - Culture - Événementiel ; Claude LE QUELLENEC, conseiller municipal.
- **Crédits photos** : Gaëlle LE DERF, Olivier BENGLOAN, André LOMENECH, Adobe Stock.

Chers concitoyens,

Malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire, je suis résolument optimiste pour notre commune, forte de nos nombreux atouts.

Le Budget 2021, adopté par la majorité, va nous permettre de poursuivre la transformation de notre commune avec des actions fortes sur le restaurant scolaire et dans les rues alentour. Nous lançons les études pour la requalification du Caudan-Est et celles pour la suite de l'urbanisation dans le quartier du Lenn Sec'h. Des programmes de logements privés et sociaux sont également en cours afin d'offrir des logements de qualité à la population.

Nous engageons la réhabilitation thermique de notre patrimoine bâti avec méthode et pragmatisme afin de réduire son impact environnemental.

Avec réalisme et détermination mais sans idéologie, nous déploierons progressivement un dispositif de vidéoprotection pour préserver notre cadre de vie.

Cet optimisme ne nous m'empêche pas d'être vigilants sur de nombreux sujets. La situation des associations nous préoccupe et elles auront besoin du soutien de la commune et de la population quand les conditions sanitaires permettront la reprise de leurs activités. Ensemble, soyons prêts à revitaliser tout ce tissu associatif local.

La situation de la Fonderie de Bretagne avec son lot d'inconnues inquiète aussi fortement les élus locaux. L'annonce par Renault de sa mise en vente rend indispensable l'engagement par le constructeur de préserver l'activité industrielle sur le site.



Cette crise à la Fonderie de Bretagne conforte le choix politique de Lorient Agglomération de tout faire pour rendre notre territoire attractif aux yeux des entreprises. Il s'agit tout simplement de développer la richesse du territoire et de favoriser les mutations économiques indispensables.

La situation générale est donc contrastée mais la commune est solide et, à condition d'efforts, nous regardons l'avenir avec confiance.

Fabrice Vély

Maire de Caudan

Vice-Président de Lorient Agglomération

Kengeodediz ker,

En desped da blegenn diasur an enkadenn yec'hedel on seder a-walc'h evit amzer-da-zonet hor c'humun a zo stank a berzhioù mat enni.

Get budjed 2021, aprouet get ar muianiver, e c'hellimp kenderc'hel da dreuzfurmiñ hor c'humun get oberoù a-bouez evit ar preti-skol hag ar straedoù tro-ha-tro. Roiñ a raimp lañs d'ar studiadenoù evit adkempenn Kaodan-Reter ha d'ar re evit kenderc'hel da gêraoziñ karter al Lenn Sec'h. Programmoù lojerisoù prevez ha sokial zo àr ar stern ivez evit kinnig lojerisoù a galite d'an dud.

Boul'het e vo difuadur termek hor savadurioù, hervez un hentenn bragmatek, evit bihanaat o efedoù àr an endro.

Get mennantez hag ur sell realour, hep ideologiezh, e tispakimp tamm-ha-tamm ur stignad videoogwarez evit gouarniñ hon endro beviñ.

Ha bout m'hon eus ur sell gwellwelour e chomomp àr evezh àr ur bochad sujedoù. Prederiet omp get saviad ar c'hevredigezhioù ha sur a-walc'h o do afer skoazell get ar gumun hag an dud pa vo mat an aozioù yec'hedel evit krogiñ get o obererezh en-dro. Bezomp

prest, asambli, da roiñ buhez en-dro d'ar rouedad kevredigezhioù lec'hel.

Tregaset bras eo dilennidi ar vro ivez get plegenn Teuzerezh Breizh hag he lod traoù dianav. Da-heul kemenn Renault d'he lakaat e gwerzh e vo rekis-groñs d'ar savour grataat mirout an obererezh industriel àr al lec'h.

Enkadenn Teuzerezh Breizh a gadarna choaz politikel An Oriant Tolpad d'ober kement tra a c'hell evit sachiñ an embregerezhioù trema hor c'hornad-bro. Anv zo a ziorren pinvidigezh an tiriad hag aesaat ar c'hemmoù ekonomikel rekis-mat.

Plegenoù dishañval zo enta mes derc'hel mat a ra ar gumun, hag adal ma vo graet strivoù e c'hellomp bout fiziañs en amzer-da-zonet.

Fabrice Vély

Maer Kaodan

Besprezidant ag An Oriant Tolpad

Un budget volontariste conforme à nos engagements

L'ESSENTIEL : Dans la lignée des orientations budgétaires présentées en février, les budgets communaux (Budget Principal : 13 106 650 € et Budget Annexe Zac Lenn-Sec'h) ont été votés à l'unanimité (trois abstentions sur le Budget Principal) lors de la séance du 4 mars. Vous retrouverez ici la méthode qui a été la nôtre dans l'élaboration des budgets ainsi que les masses financières les plus importantes à retenir.

I - TRANSPARENCE ET SÉRIEX BUDGÉTAIRE POUR UNE COMMUNE EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Globalement, il s'agit d'un budget construit avec une méthode éprouvée, celle de la transparence. Transparence dans les chiffres, transparence dans les documents mis à la disposition des élus, transparence au niveau de la déclinaison du programme électoral dans sa phase de mise en oeuvre opérationnelle. En cette période complexe et faite d'incertitudes, nous avons cette obligation de poursuivre sur cette voie.

Évolution de la dette



- **En continuant la politique de sérieux budgétaire propre à Caudan et dont la bonne santé financière est reconnue :** (dette au 01/01/2021 : 1 800 000 € soit seulement 255 € par habitant). Entre 2014 et 2020, seulement deux emprunts ont été contractés pour un montant total de 1,100 M€. Au vu du fort programme d'investissement 2021, l'emprunt sera nécessaire avec un montant prévu entre 800 000 € et 1 M€.
- **Par la volonté de répondre localement aux grands enjeux du moment.** Des enjeux dans toutes leurs composantes, environnementales, énergétiques ou écologiques. Nous devons y répondre dans une déclinaison sage, réaliste et adaptée au niveau communal : (Vallon de Kergoff, rénovation thermique des bâtiments...).
- **Par notre souci de se préoccuper des problématiques du quotidien, de ce qui fait la "vraie vie" mais aussi les difficultés rencontrées dans toute collectivité.** En témoignent le nouveau programme "sur mesure" d'entretien et de sécurisation de voirie, ou encore la protection envisagée des bâtiments publics avec le déploiement progressif d'un système de vidéoprotection.

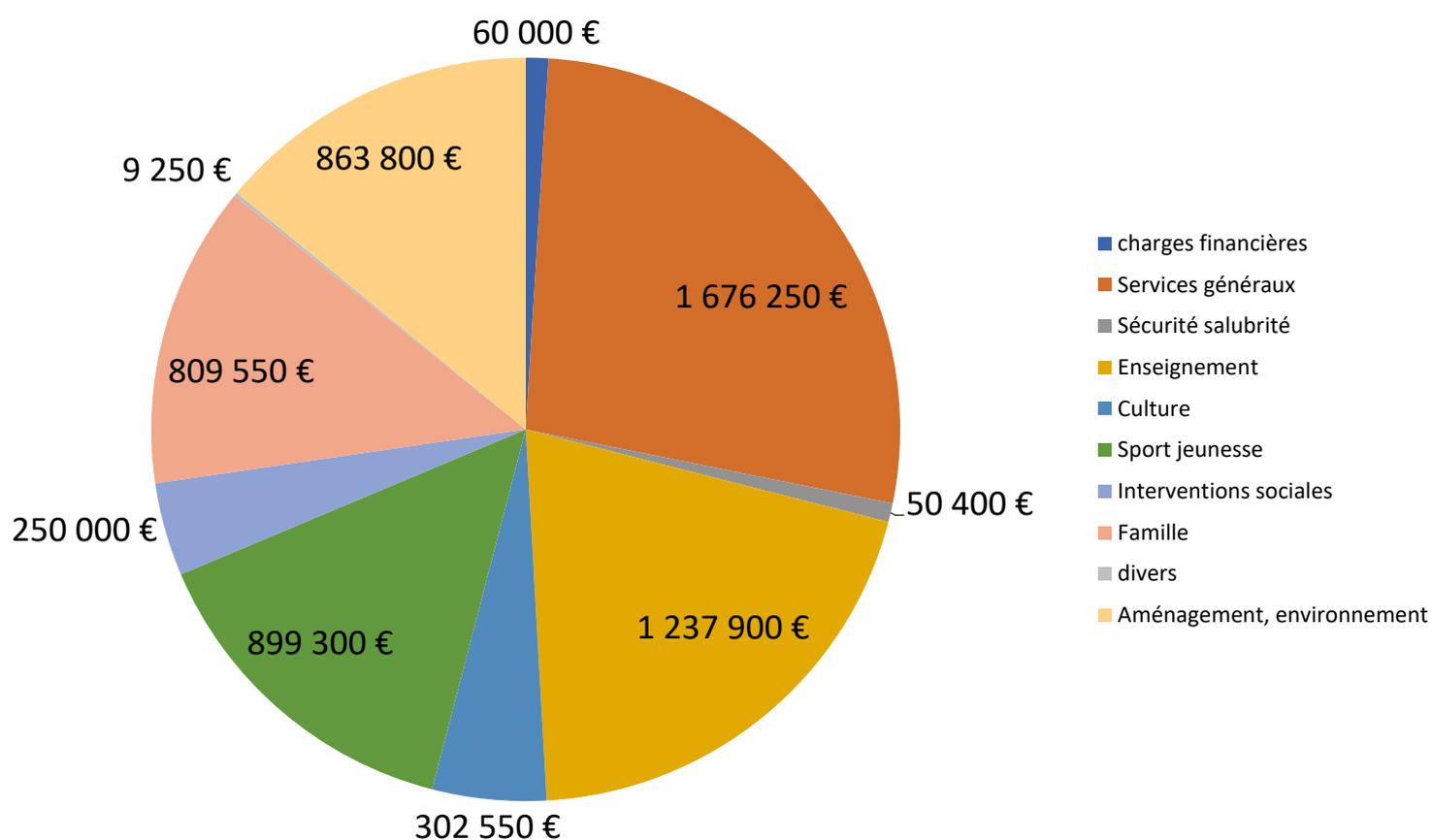
II - UNE PRUDENCE AVÉRÉE DANS L'INSCRIPTION DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Un prévisionnel total de dépenses réelles à hauteur de 6 159 000 € (+ 5,75% / 2020) construit sous le sceau de la prudence en prenant en compte les incertitudes du contexte épidémique.

- Les charges de personnel (3 740 000 € inscrits soit +1,66 % / 2020), premier poste en termes de dépenses, restent maîtrisées pour une commune comparable à la nôtre. Ce poste représente désormais 61% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement du fait de l'intégration, au 1er janvier 2020, du Service de la petite-enfance dans le budget communal.

Ventilation des dépenses de fonctionnement

où vont les fonds communaux



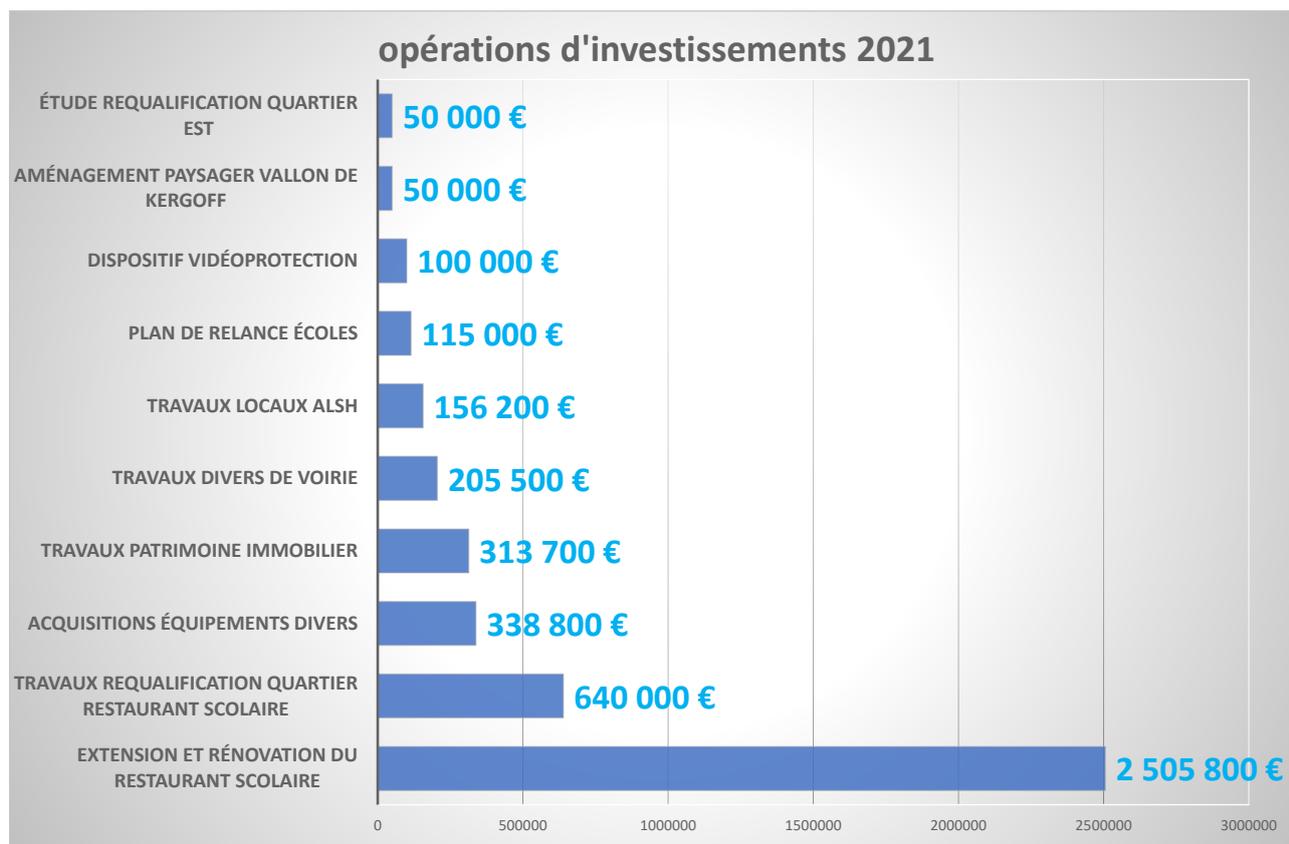
Une prudence renouvelée au niveau de l'évaluation des recettes réelles de fonctionnement (7 294 412 € inscrits, soit - 4,04% / 2020).

- Nous avons volontairement minoré, en début d'année, la perception des recettes fiscales en raison de la prise en compte de la réforme de la taxe d'habitation et du foncier bâti qui impactera, nous le savons déjà, les recettes avec une perte prévisionnelle qui pourrait se situer aux alentours de 300 000 €.
- Principe de précaution oblige, nous n'inscrivons à Caudan que les recettes sûres d'être obtenues. Cela vaut à la fois pour les contributions directes que pour les demandes de subventions.

III - UN VOLONTARISME TOUS AZIMUTS : DE LA POURSUITE DES CHANTIERS ENGAGÉS, AUX NOUVELLES OPÉRATIONS... EN PASSANT PAR LES PROBLÈMES DU QUOTIDIEN

- Un volontarisme certain dans la modernisation du patrimoine communal dont les trois-quart des crédits (2,5 M€ pour le bâtiment et 640 000 € pour les abords) sont déployés sur l'opération principale : la réhabilitation-extension du restaurant scolaire (tranche 2) et la requalification des abords du quartier.
- A la modernisation nécessaire des bâtiments s'ajoutent aussi "les problématiques du quotidien" dont celles relatives à la sécurité et la vitesse sur les routes. Aux côtés des requalifications de quartiers déjà engagées (quartiers restaurant scolaire et Caudan-Est), une planification spécifique de travaux sur la voirie communale a été priorisée avec une enveloppe de crédits fléchée.
- La volonté qui est la nôtre de s'engager dans la transition énergétique à travers les politiques publiques de soutien à l'investissement local issues du Plan de relance. Le projet le plus emblématique concernera - à terme - la rénovation thermique des bâtiments des écoles publiques (coût estimatif : 900 000 €). A ce stade de la procédure, il nous faut prendre rang dès maintenant.
- Un pragmatisme revendiqué vis-à-vis de la mise en place du dispositif de vidéo protection des bâtiments publics, à l'exemple de ce qui se fait dans d'autres communes environnantes. La vidéoprotection, un dispositif en phase avec la sécurité des personnes et des biens qui sera abordé sous le prisme de la réalité des délits et des vols trop régulièrement constatés sur la commune.

Investissement 2021



Pour aller plus loin : l'ensemble des données chiffrées, les interventions des élus sur le site www.caudan.fr (séance du conseil municipal du jeudi 4 mars)

Abords du restaurant scolaire

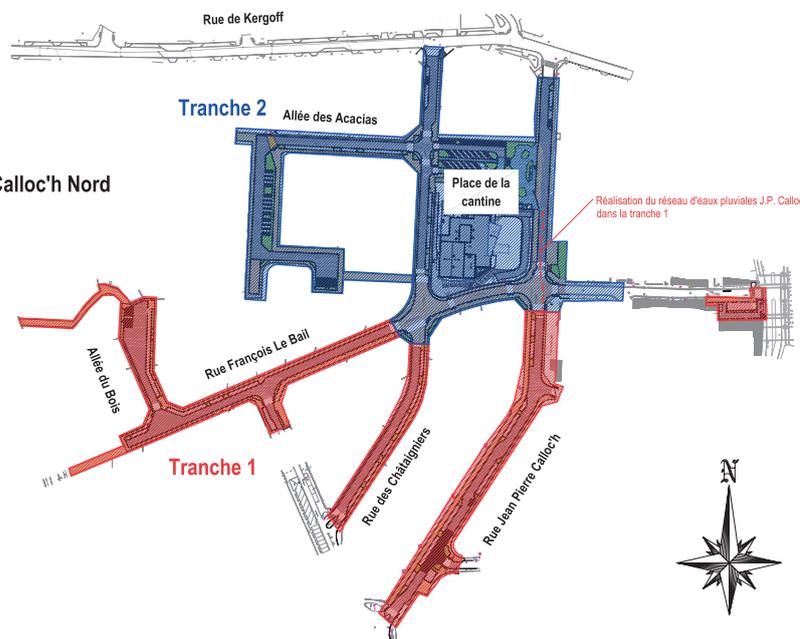
PHASAGE PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Tranche 1 : 2021

- Rue J.P. Calloc'h Sud + Eaux pluviales J.P. Calloc'h Nord
- Rue des Châtaigniers - section sud
- Rue François Le Bail - section ouest et est
- Allée du Bois

Tranche 2 : 2022

- Allée des Acacias
- Rue des Châtaigniers - section nord
- Place de la cantine scolaire
- Rue François Le Bail - section médiane



Les travaux de rénovation et d'extension du restaurant scolaire se poursuivent afin de permettre une mise en service complète du bâtiment pour la rentrée scolaire 2022.

La commune a souhaité compléter ces travaux par un réaménagement de l'ensemble des rues situées aux abords du restaurant scolaire. Les rues concernées par ce projet sont la rue Jean Pierre Calloc'h, la rue François Le Bail, la rue des Châtaigniers, l'allée du Bois, l'allée des Acacias et la place du restaurant scolaire.

Un quartier totalement rénové pour fin 2022

A l'échéance de fin 2022, il sera prévu sur l'ensemble de ce quartier :

- un enfouissement des réseaux aériens (réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public) ;
- une réhabilitation et une extension des réseaux de collecte des eaux pluviales ;
- la création et la sécurisation de liaisons douces ;
- la réduction des largeurs de chaussée et la création d'aménagements de sécurité ;
- le paysagement des espaces publics.

Les travaux seront réalisés en deux tranches selon le plan ci-joint :

- pour la tranche 1, les travaux d'enfouissement des réseaux ont déjà débuté, alors que les travaux de voirie s'étaleront du printemps à l'automne 2021 ;
- pour la tranche 2, les travaux d'enfouissement des réseaux débiteront à la fin de l'année 2021, afin de permettre la réalisation des travaux de voirie entre le printemps et l'automne 2022.

Une circulation apaisée pour l'ensemble des usagers

Les aménagements projetés permettront à chacun de trouver sa place dans l'espace public de manière apaisée et

sécurisée :

- les piétons se verront proposer de larges cheminements sécurisés, qui permettront autant aux écoliers et leurs familles, qu'aux riverains, de déambuler en toute sérénité à travers le quartier ;
- les voiries seront recalibrées de manière à réduire drastiquement la vitesse des véhicules ; les largeurs de voiries seront réduites, des déviements de chaussée seront prévus de manière régulière et un plateau central permettra de relier les différents nœuds de circulation ;
- l'ensemble du secteur sera identifié en zone 30, permettant aux cyclistes d'emprunter naturellement les voies circulées en toute sécurité.

Un nouvel espace de rencontre au niveau de la place du restaurant scolaire

L'aménagement de la place du restaurant scolaire sera l'occasion de redéfinir les usages affectés à cette dernière. La partie basse de la place sera occupée par une aire de stationnement composée de 24 emplacements, accessible en entrée et en sortie depuis la rue des Châtaigniers ; ces stationnements seront destinés aussi bien aux riverains qu'aux clients des commerces et des restaurants du centre-ville.



La partie haute sera exclusivement dédiée aux piétons, avec un revêtement qualitatif et un paysagement exhaustif. Un arrêt de transport en commun et une rampe d'accès au restaurant scolaire permettront d'assurer l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite.

Les conteneurs d'apports volontaires (verres, papiers) seront remplacés par des conteneurs enterrés et seront déplacés à proximité du carrefour entre la rue Jean Pierre Calloch et la rue François Le Bail.

Un aménagement respectueux de l'environnement

Nous avons souhaité mettre à profit les aménagements envisagés pour atténuer les impacts des espaces publics sur l'environnement :

- les travaux projetés permettront de procéder une désimperméabilisation significative des espaces publics à travers les nombreuses zones d'espaces verts créées ; de nombreux emplacements de stationnements seront de même réalisés en matériaux perméables (allée du Bois, allée des Acacias, place du restaurant scolaire) ;

- l'ensemble des mobiliers d'éclairage seront équipés d'ampoules LED et de module d'atténuation de puissance permettant de réduire sensiblement la consommation électrique ;

- le déploiement des nombreuses liaisons douces a pour vocation d'inciter tout à chacun à abandonner sa voiture au profit des modes de déplacements doux.

Un projet élaboré dans la concertation

Les aménagements projetés ont été présentés aux riverains aux différents stades des études.

Dès l'avant-projet, une présentation en réunion publique le 23 septembre 2020, a permis de présenter les premières orientations et de prendre en compte les remarques d'ordre général ou particulier.

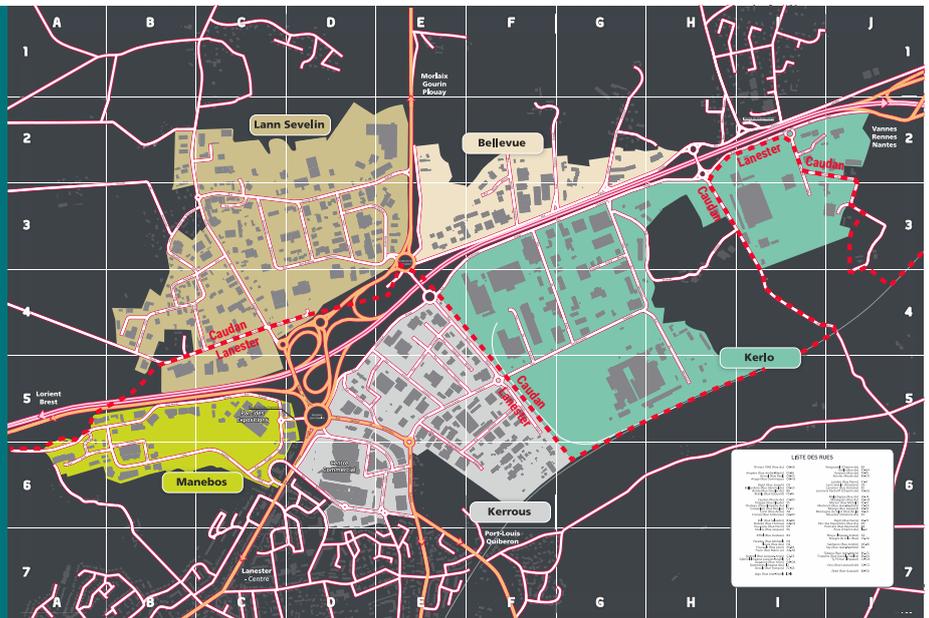
Une visite de quartier, organisée sur site le 19 décembre 2020 en 3 réunions successives, nous a permis de confirmer l'adhésion des riverains au projet proposé ; les échanges occasionnés auprès des 60 personnes présentes nous ont permis d'apporter les derniers ajustements nécessaires au projet.



« Notre objectif est simple : Travailler à l'amélioration continue de la qualité de vie sur Kerpont en conjuguant performance économique, écologique et mobilisation sociétale ».

Chiffres à retenir concernant la zone d'activités de Kerpont :

- 400 entreprises ;
- 7500 salariés ;
- 20 km de voirie ;
- 2 communes concernées : Lanester et Caudan.



Présentation Kerpont Entreprise

L'association des Entreprises de Kerpont a été créée en 1976 par un groupe de chefs d'entreprises soucieux d'améliorer l'environnement direct des entreprises.

Forte de 120 adhérents, cette association cultive des idées et engage des actions d'amélioration de l'environnement quotidien des 400 entreprises et 7500 salariés de Kerpont. Les actions engagées répondent aux besoins ressentis des entreprises :

- Poursuivre la réhabilitation du Pôle d'Activités de Kerpont
- Lui donner des possibilités d'extension foncière pour pouvoir accueillir de nouvelles entreprises.
- Favoriser l'émergence de réponses pertinentes aux besoins spécifiques des entreprises et de leurs salariés en termes de mobilité.

- Développer la communication entre les entreprises et les collectivités partenaires afin de favoriser l'émergence d'actions mutualisées.
- Promouvoir le Pôle d'Activités de Kerpont comme un des moteurs du développement économique de l'agglomération.

Ces actions ont pu être menées avec le soutien des collectivités engagées dans la création et l'extension de Kerpont (villes de Caudan et Lanester, Lorient Agglomération, Conseil Départemental) ainsi que de la Chambre de Commerce du Morbihan.

L'association est présidée par Frédéric LAMOUR (Société LAMOUR DU WEB) et articule ses actions au travers de 4 groupes de travail :

- Mobilité et urbanisme
- Ressources et déchets
- Fibre et numérique
- Club affaire de Kerpont

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous connecter sur le site de l'association à <https://kerpont.fr/>

Supermarché

Le chantier du futur supermarché a démarré depuis quelques semaines.

Après l'autorisation donnée par le conseil municipal, l'acte de vente du terrain avait été signé par Monsieur le Maire Fabrice Vély et par Monsieur Christophe Le Stanguennec le 24 septembre 2020. Ce fut la première étape concrète d'un processus démarré il y a plusieurs années et dont l'aboutissement est attendu avec impatience par les Caudanais.

Le terrain est situé dans la ZAC du Lenn Sec'h à proximité immédiate du centre commercial de Kério. Cette proximité permettra au centre commercial de s'agrandir pour constituer une unité d'offres et de services. Des liaisons douces seront créées par la commune pour interconnecter les deux parties et faciliter les déplacements des clients.

Le nouveau supermarché, qui sera accessible depuis l'avenue Simone Veil (nouvel axe situé dans le prolongement de la rue Jean Moulin), offrira une surface commerciale de près de 1000 m² soit une augmentation de plus de 50% par rapport au magasin actuel. Cette surface pourra monter jusqu'à 1800 m² à terme.

A la demande de la commune et en accord avec l'acquéreur, l'espace sera abondamment végétalisé avec en particulier une bande de 5 m de largeur sur toute la périphérie. Cette bande constituera un écran végétal de qualité entre le magasin et l'environnement proche pour améliorer son intégration paysagère. Le traitement des façades participera aussi à cette intégration réussie.

Ce projet prend largement en compte les exigences environnementales et il proposera aux habitants une offre élargie de proximité. Ce sera aussi un moyen de réduire les déplacements automobiles vers les centres commerciaux plus éloignés.



La toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques qui assureront l'autoconsommation en journée du magasin. Les places de stationnement devant le supermarché seront perméables pour faciliter l'infiltration des eaux de pluies dans le terrain.

Le supermarché proposera des nouveaux services comme une station-service de carburants, une station de lavage, un drive, une cabine photographique... La durée prévisionnelle des travaux est d'environ un an, l'ouverture devrait donc intervenir début 2022.

Concernant le bâtiment actuel, la commune s'est déjà portée acquéreuse auprès du groupe Carrefour. Nous espérons que la discussion pourra aboutir lorsque le transfert de l'activité sera effectif à l'issue des travaux.

A ce jour et sans maîtrise foncière par la commune, il est prématuré d'évoquer le devenir de ce lieu. La municipalité a la volonté de proposer un projet qui viendra en soutien à l'activité commerciale actuelle, le tout en concertation avec les commerçants et leurs clients.



Lenn Sec'h

Quartier du Lenn Sec'h : les projets se multiplient

Au-delà du chantier du futur supermarché évoqué plus haut, le quartier du Lenn Sec'h se transforme.

Il suffit de voir le nombre de chantiers de construction de maisons individuelles s'amplifier dans la phase B2 et voir surgir les premiers signes du développement de la phase C1 avec les panneaux de permis de construire qui fleurissent ce secteur. Il est à noter que les cinquante-sept lots individuels de la dernière phase, mis en vente à partir de fin juin 2020, ont été tous réservés. Toutefois, des désistements pouvant se produire, il est toujours possible d'obtenir des renseignements à la mairie.

Une nouvelle phase d'étude et de travaux a été engagée, avec la perspective de proposer fin 2022, début 2023 un nombre de lots individuels conséquent et plusieurs sites d'implantation d'immeubles collectifs, dans le cadre de la recherche constante d'une mixité sociale.

Deux projets d'immeubles doivent voir le jour avec un début

des travaux dans les prochains mois : une opération réalisée par Bretagne Sud Habitat avec la construction de logements locatifs sociaux qui consiste à bâtir un petit collectif de six logements et trois maisons individuelles, le long de la rue du Lenn Sec'h, entre les deux immeubles gérés, l'un par Lorient Habitat et, l'autre par BSH.

Le deuxième projet est porté par le groupe Harvey qui prévoit la construction de près de quarante logements sur un terrain situé dans le prolongement des deux petits collectifs de BSH, situés en bordure de la route de Poteau Rouge. La mise au point du projet architectural est en cours. L'offre de logements, en accession libre à la propriété, couvrira un panel allant du T2 au T3. La commercialisation de ces logements sera annoncée ultérieurement par le promoteur. Nous ne doutons pas que cette offre intéressera les actuels et futurs propriétaires bailleurs compte-tenu de la forte demande de logements locatifs.



Aménagements de sécurité

Il est constaté dans différents secteurs de l'agglomération et dans plusieurs villages un accroissement des incivilités routières : vitesses non adaptées, refus des priorités, dépassements inappropriés... ces incivilités rendent certaines voies accidentogènes, et contraignent l'usage des espaces publics pour tout un chacun et en toute quiétude.

Les différents secteurs concernés sont recensés par les services et les élus de la commune au fur et à mesure des échanges occasionnés avec les riverains des voies concernées. Afin de pouvoir apporter des réponses pragmatiques et adaptées, la commune s'est adjoint les services d'un bureau d'études spécialisé dans les travaux de sécurisation de voirie par l'intermédiaire d'un marché à bons de commande d'études. Chaque année, plusieurs secteurs seront ainsi mis à l'étude et se verront apporter une solution technique pérenne afin d'atténuer les dysfonctionnements constatés.

Des améliorations concrètes seront ainsi apportées, tout en étant conscients que la solution parfaite n'existe pas.

Dès cette année, 2 sites ont été priorités :

- le secteur de Kervoter sur la route de Caudan ;
- le secteur du Grand Moustoir.

Pour ces deux sites, et en fonction des scénarios d'aménagements retenus, des travaux de sécurisation pourront être engagés dès le courant de cette année 2021.

Il est d'ores et déjà demandé au bureau d'étude d'établir un diagnostic global de la route longeant le Scorff (depuis Kerviec jusqu'à Kerblaye) afin d'étudier les aménagements complémentaires pouvant y être apportés.

D'autres secteurs seront mis à l'étude cette année, et se feront l'objet de travaux dès le premier semestre 2022.



Enfance & Jeunesse

Grâce à la motivation des membres de la Commission Enfance Jeunesse, de leur investissement et de leur implication auprès des jeunes, nous avons pu mettre en place sur le 1^{er} trimestre 2021 les actions suivantes :

Le dispositif argent de poche

Le dispositif argent de poche, c'est quoi ?

Un job pendant les vacances scolaires proposé par la commune pour les jeunes de 16 et 17 ans.

Entretien et nettoyage des locaux, du mobilier urbain, désherbage, rangement et classement dans divers services, aide au centre de loisirs, restauration du patrimoine... Autant de missions auprès des agents communaux ou des associations, proposées dans le cadre du dispositif Argent de poche.

Le principe est simple : la commune propose des missions de 3 heures pendant 5 jours consécutifs à des jeunes âgés de 16 ans et 17 ans. Chaque mission de 3 h est indemnisée 15 €. Les jeunes sont encadrés par un agent de la commune, un élu ou un bénévole.

Mobiliser et valoriser les jeunes

Bien évidemment, l'intérêt premier pour les jeunes est l'indemnité qui permet d'accéder aux loisirs. Mais au-delà de cet aspect, ils s'engageront dans une démarche d'autonomie et de confiance.

Ces missions représentent une bonne introduction dans le monde du travail car pour les jeunes de cet âge, peu d'offres de jobs intéressants et variés leur sont accessibles.

Une ouverture sur des professions différentes, un partage entre l'adulte et le jeune, une approche de la citoyenneté sont également des buts recherchés dans cette initiative et un engagement auprès de sa commune.

Ce dispositif concerne tous les jeunes Caudanais - de plus de 16 ans au 25 avril et de moins de 18 ans au 31 Août 2021 et sera mis en place pendant les vacances d'été.



Le point information orientation

Les parents et les jeunes se posent beaucoup de questions sur l'orientation post 3^{ème}. C'est pourquoi, à l'initiative de la Commission Enfance Jeunesse, un point d'accueil et d'information est mis en place au service Jeunesse depuis le samedi 13 mars de 11h à 13h30 et jusqu'à fin mai. Grâce à une documentation variée et aux compétences de Katel Saint Amans, conseillère municipale et chargée du BDI depuis plusieurs années auprès des collégiens, nous sommes en mesure d'accompagner les jeunes et leurs parents dans les projets d'orientation.



Nous préconisons de prendre Rendez-vous
au 06 15 56 48 30
Katel Saint Amans
Conseillère Municipale



Sport & Vie Associative

Caudan Natation

Pour cette nouvelle édition du magazine municipal, nous avons choisi le club de Caudan Natation.

Créé en 1982, ce club propose à chacun de trouver sa place, enfants et adultes. Ce dernier propose de l'Aquamix, de la natation de loisir, mais aussi de course et de compétition. Il est fier de présenter ces nageurs sur des rencontres départementales, régionales, et inter-régionales.

C'est aussi une école labellisée FFN qui accueille de jeunes enfants de 5 à 12 ans.

Suite au premier confinement, le club a même créé une section d'eau libre (natation en mer et en rivières) pour permettre aux compétiteurs d'accéder à de nouveaux créneaux de nage. Malgré un contexte sanitaire morose pour toutes les associations sportives, ce club dynamique propose de nouvelles animations à ses licenciés avec l'appui de partenaires engagés et volontaires (Carrefour Contact, Groupama, Intersport...).

Avec le recrutement cette année 2021 d'un entraîneur d'expérience (Yann-Kévin Lemesle, Caudanais) et la prise de fonction, d'une nouvelle vice-présidente et d'un responsable



Partenariat, Caudan Natation continue sa dynamique engagée depuis plus d'un an et compte développer et soutenir ses nageuses et nageurs toujours dans le respect, la bienveillance et la convivialité, trois valeurs qui caractérisent bien l'état d'esprit de ce club.

Pour tout contact : secretaire.caudannatation@gmail.com
Site internet : www.caudan-natation.com

Vie sociale

995 COLIS DE NOËL

Comme chaque année, des bénévoles et membres de la commission des affaires sociales se sont retrouvés en mairie pour préparer les colis de Noël. En raison de la pandémie, une réorganisation a été nécessaire pour respecter les gestes barrières.

Ainsi, 14 bénévoles se sont rendus disponibles le matin et 14 bénévoles l'après-midi afin de préparer les colis de Noël constitués de produits d'hygiène et/ou de produits alimentaires variés.

Au total, 995 colis ont été composés, dont 220 à destination de nos seniors hébergés dans les trois EHPAD de la commune ; 592 personnes âgées de 72 ans et plus sont venues récupérer leur cadeau en mairie, tandis que 148 personnes ont bénéficié de la livraison à domicile.

Martine Di Guglielmo, adjointe aux affaires sociales, remercie toutes les personnes qui, par leur générosité, ont contribué à mettre un peu de douceur dans ces journées qui en manquent tant du fait de la conjoncture sanitaire actuelle.



Affaires scolaires & transports

Présentation du personnel du restaurant scolaire

C'est près de 65 000 repas servis sur une année scolaire avec une moyenne d'environ 700 repas par jour.

Tous les plats sont élaborés sur place par une équipe de sept agents. A sa tête, Jérôme Marion 41 ans en véritable chef d'orchestre. Il est assisté de Mélanie Ciliberti, Frédéric Loy, Erwann Le Bail-Lamour, Alexis Lamarre, Anthony Le Gallo et Christophe Hautot. Toute cette équipe bien rodée et polyvalente, travaille avec des produits locaux pour que nos enfants découvrent de nouvelles saveurs au quotidien. Ainsi Jérôme sélectionne des producteurs de proximité pour varier les plaisirs dans l'assiette et faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants. Ainsi à l'automne, ils ont pu découvrir les cucurbitacés dans leur assiette.

Cette organisation bien huilée commence de bonne heure le matin avec la réception des produits, la préparation des plats et la mise en place de la desserte du self, des plats pour les maternelles de l'école Debussy



délocalisés sur le site du Grand Chêne. Ainsi dès l'arrivée des premiers élèves à 11h50 ils peuvent déjeuner dans de bonnes conditions. Une fois la pause méridienne terminée, l'équipe s'active pour le nettoyage de la cuisine et de la salle afin de la remettre en place pour le service du lendemain.

Les travaux en cours pour l'extension et la rénovation du restaurant scolaire pour une livraison prévue à la rentrée 2022 vont permettre d'avoir un outil de travail de qualité pour les agents et un espace plus confortable pour la pause méridienne des enfants .

BREIZHGO

La région Bretagne a mis en place une nouvelle gamme tarifaire pour les cars BreizhGo. Simple et solidaire, cette nouvelle gamme propose un prix unique de 2,5€, pour la grande majorité des lignes de cars BreizhGo circulant en Bretagne.

Pour les jeunes de moins de 26 ans, c'est un tarif préférentiel de 2€ l'aller-simple.

Enfin la Région propose un tarif adapté aux publics les plus fragiles sur le réseau des cars et des TER BreizhGo , valable un an sur le réseau. On peut obtenir la carte solidaire en se

rendant sur www.breizhgo.bzh/solidaire, et bénéficier des petits prix :

- 1€ par trajet pour la majorité des lignes de cars
- 1€ à 3€ par trajet pour les 11 lignes de cars à tarification kilométrique.
- réduction de - 75% pour le TER.

Peuvent y prétendre les bénéficiaires de certaines allocations, les demandeurs d'emploi, les personnes en parcours d'insertion. Les accompagnateurs de personnes en situation de handicap peuvent également profiter de ces tarifs .

Pratiques

Bruits de voisinage et bruits de chantier

Les bruits de voisinage sont strictement encadrés par un arrêté préfectoral le 10 juillet 2014.

Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h (dimanche et jours fériés de 10h à 12h).

Les occupants des locaux d'habitation, ou de leurs dépendances, doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'équipements d'amplification sonore et d'appareils ménagers.



Les bruits de chantier sont également réglementés (arrêté départemental du 12 décembre 2003). Les travaux bruyants sont interdits tous les jours ouvrables de 20 heures à 7 heures, les dimanches et jours fériés, excepté les interventions d'utilité publique d'urgence.

Le non-respect de ces dispositions est susceptible de faire l'objet de poursuites pénales.

Réglementation des feux et des barbecues

À l'approche de la belle saison, il n'est pas inutile de rappeler les conditions générales de l'emploi du feu. Un arrêté préfectoral a été pris en ce sens en 2009 qui interdit à toute personne, du 1er mars au 15 septembre de fumer, de jeter les allumettes et mégots, d'allumer du feu, d'utiliser des artifices dans les bois et dans les terrains situés à 200 mètres de ceux-ci.

Cette même interdiction s'applique dans les mêmes

conditions pour l'organisation de barbecues, y compris dans les clairières et sur les accotements des voies de circulation.

Bien évidemment, l'interdiction d'organiser des barbecues ne s'applique pas aux jardins privés en milieu urbanisé, en s'assurant de la présence d'un point d'eau à proximité.

Le non-respect de ces dispositions est susceptible de faire là-aussi l'objet de poursuites pénales.

Nouveau compteur de gaz bientôt à Caudan

À partir du mois d'août 2021, GRDF va déployer sur notre commune le nouveau compteur communicant Gazpar auprès des foyers raccordés au réseau de distribution de gaz naturel.

Ce boîtier orange mesure la consommation de gaz, quel que soit le fournisseur d'énergie, et transmet les données quotidiennement à distance.

Avec ce dispositif, chacun peut accéder à ses données de consommation de façon quotidienne et bénéficier d'outils simples permettant d'optimiser sa consommation via un espace personnalisé et sécurisé sur le site grdf.fr. Les

données mensuelles seront quant à elles directement transmises aux fournisseurs d'énergie.

L'un des objectifs visés par Gaz Réseau Distribution France (GRDF) est de faciliter la compréhension des consommations pour contribuer, par la suite, à une meilleure efficacité énergétique.

Rappelons que ces compteurs sont installés gratuitement (11 millions de clients devraient être équipés d'ici 2022) et qu'ils ne modifient ni le contrat client, ni le prix de la fourniture de gaz naturel.

Les habitations concernées seront prévenues par courrier indiquant le nom de l'entreprise de pose et les modalités pratiques.

Pour toute question relative au déploiement du compteur communicant gaz, un seul numéro : 09 70 73 65 98 du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

Plus d'infos sur : www.grdf.fr/contact-particuliers
Le guide pratique de l'Ademe publié en janvier 2018 explique le projet et les bénéfices du compteur communicant gaze sur <http://www.ademe.fr/nouveau-compteur-gaz>



A PIED OU AU VOLANT, SENIORS FAISONS LE POINT

A PIED

Ayez les bons réflexes

Empruntez toujours les passages piétons et ne traversez qu'après vous être assuré que la visibilité, la distance et la vitesse des véhicules vous permettent de le faire sans risque.

En descendant d'un bus, attendez qu'il soit reparti et que la vue soit dégagée pour traverser.

Ne traversez jamais ni devant ni derrière un bus : il ne peut pas vous voir.

N'oubliez pas que les vélos sont de plus en plus nombreux dans les villes et qu'ils sont silencieux.

C'est aussi le cas des véhicules électriques.

EN VOITURE

Certains problèmes de santé peuvent influencer sur la vue, les réflexes, la mobilité, et altérer la conduite. N'hésitez pas à en parler à votre médecin, à votre pharmacien, ou à votre entourage.

Ayez les bons réflexes

Rappelez-vous que certains médicaments ont des effets sur la vigilance, la coordination des mouvements, la vision...

Lisez les indications qui figurent sur les boîtes de médicaments.



MÉDICAMENTS & CONDUITE



NIVEAU 1

SOYEZ PRUDENT
NE PAS CONDUIRE
SANS AVOIR LU LA NOTICE



NIVEAU 2

SOYEZ TRÈS PRUDENT
NE PAS CONDUIRE
SANS AVOIR L'AVIS D'UN MÉDECIN



NIVEAU 3

NE PAS CONDUIRE
POUR LA REPRISE DE LA CONDUITE
DEMANDER L'AVIS D'UN MÉDECIN

Si vous sentez vos capacités amoindries, évitez de conduire dans des conditions stressantes : embouteillages, intempéries, conduite de nuit...

Des équipements automobiles peuvent faciliter la conduite : boîte de vitesses automatique, direction assistée, réglage électrique des rétroviseurs... permettent de se concentrer pleinement sur la route.

État civil

+ NAISSANCES du 03 octobre 2020 au 28 février 2021

Le 3 octobre	LE CORRE PRIOU Achille
Le 5 octobre	REMY Lyam
Le 9 octobre	FOUCAUD Natanaël
Le 17 octobre	MÉVEL Clémence
Le 20 octobre	DESBORDES LE CORVEC Aëla
Le 22 octobre	LE CALVÉ FELD Margaux
Le 26 octobre	SADOCK BOUZIANE Rubis
Le 30 octobre	LABAS Maevy
Le 3 novembre	LE BUANNIC Anton
Le 5 novembre	CAMBIUM Liya
Le 6 novembre	LE PEUTREC AMEUR Maïna
Le 7 décembre	COUPRIE Léane
Le 18 décembre	FERRAND Baptiste
Le 23 décembre	GUEGAN Mia

Le 23 décembre	NARDIN Jules
Le 14 janvier	HENRIO Lya
Le 18 janvier	PERRIN Raphaël
Le 20 janvier	GUYONVARCH Evy
Le 23 janvier	MALRY Giany
Le 30 janvier	EVANNO Lila
Le 31 janvier	MÉCHARD Ivann
Le 3 février	LUCAS Mahone
Le 16 février	NAVARRÉ Lyanna
Le 19 février	MAYER Gabin
Le 21 janvier	VITTOZ Lucie
Le 24 février	EGATA-PATCHE Lila
Le 26 février	MARAMBA-NZAOU Sihame
Le 28 février	BUSSON Emma

+ MARIAGES du 17 octobre au 20 février 2021

Le 17 octobre	Franck CLUZAUD avec Isabelle TROCMET
Le 24 octobre	Angélique CRÉTÉ avec Audrey Le REVERCHON
Le 20 février	Anthony GOULIAN avec Céline GUILLEMOT

+ DÉCÈS du 3 octobre 2020 au 1^{er} mars 2021

Le 3 octobre LE GARFF Vve ALLANIC Odile – 85 ans
Le 3 octobre BOURA Daouda – 47 ans
Le 6 octobre LE POUPON Vve BREYE Annick – 89 ans
Le 11 octobre ALLAIN Vve LE ROUX Joséphine – 94 ans
Le 20 octobre LEDAN Pascal – 56 ans
Le 23 octobre SIMON Hubert – 81 ans
Le 24 octobre JACOB Vve LOMBARDI Janine – 82 ans
Le 25 octobre CARNEC Jean-Théophile – 77 ans
Le 29 octobre SANCHEZ Raymond – 62 ans
Le 30 octobre FINET Vve SIVY Paulette – 98 ans
Le 1^{er} novembre LE CORRE Vve JUBIN Ernestine – 87 ans
Le 15 novembre LE NINIVEN ép. YHUEL Marie – 64 ans
Le 14 novembre FACQ Vve JENDREJESKI Colette – 85 ans
Le 17 novembre GUILLEMOT Jean – 86 ans
Le 19 novembre NICOLAS Henriette – 81 ans
Le 28 novembre LE FLOCH André – 86 ans
Le 30 novembre LE GAL Joseph – 92 ans
Le 2 décembre RUSCIO ép. IZIQUEL Nelly – 63 ans
Le 5 décembre THOMAS François – 79 ans
Le 7 décembre KERMORVANT Vve TRUFFERT Marie
92 ans
Le 9 décembre JOURDAIN Vve ROIG Henriette – 90 ans
Le 11 décembre LE CALVÉ Joseph – 84 ans
Le 12 décembre LE CALVÉ Jean-Luc – 64 ans
Le 14 décembre BARBAUD Léon – 90 ans
Le 18 décembre ROMAIN Vve FLÉGEAU Marguerite
83 ans

Le 22 décembre
Le 23 décembre
Le 25 décembre
Le 27 décembre
Le 6 janvier
Le 8 janvier

Le 12 janvier
Le 12 janvier
Le 17 janvier

Le 31 janvier
Le 2 février
Le 8 février
Le 11 février

Le 12 février
Le 14 février
Le 15 février
Le 15 février
Le 21 février
Le 22 février
Le 25 février

Le 27 février
Le 28 février
Le 1^{er} mars
Le 1^{er} mars

BOLÉ Vve CRÉTIER Anne – 89 ans
ROYER Bernard – 67 ans
LE MENTEC Vve CARO Marie – 91 ans
CALIPPE Joseph – 101 ans
CARIOU Louis – 89 ans
PAINEAU ép. FAUQUANT Jacqueline
84 ans
FITAMANT Vve PIEL Suzanne – 88 ans
MEYOUR Marcel – 79 ans
DINOMAIS ép. BELLIER Marie-Josèphe
69 ans
THOMAS ép. BOUGER Odile - 74 ans
SCANVIC Vve LE LAN Annie – 88 ans
LE BAIL Patrice – 56 ans
LE BOUDOUIL Vve BERNARD Marie
86 ans
SCOLAN Vve LE ROLLE Eugénie – 91 ans
LE DU Yves – 74 ans
DELISLE Joëlle – 66 ans
LAVOLÉ Vve GRAIGNIC Suzanne – 92 ans
ZAMMUNER Vve ZANATTA Pia – 97 ans
LE LUHAN ép. MENU Michèle – 70 ans
LE MEILLOUR Vve LE SAËC Yvonne
85 ans
CHAPRON Louis – 61 ans
THOMAS Joseph – 85 ans
MÉNARD Vve ROY Yvette – 95 ans
GESTIN Vve ROSPARS Anne-Marie
100 ans

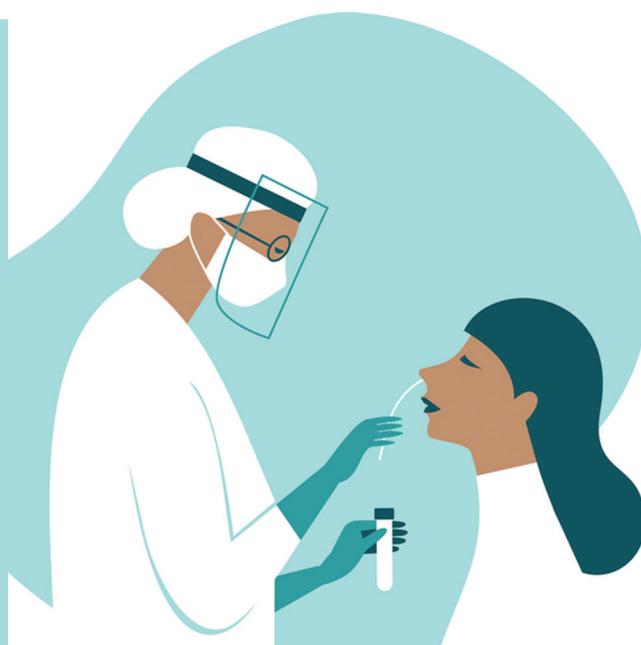
Dépistage de la Covid-19

Depuis la fin de l'année dernière, les cabinets infirmiers libéraux de la commune se sont associés pour proposer le dépistage de la Covid-19.

Cette mutualisation avec l'aide de la commune (par la mise à disposition d'un local) permet aux infirmiers de travailler dans des conditions optimales de sécurité tout en optimisant le temps consacré à cette mission essentielle pour la maîtrise de la pandémie.

Accessible uniquement après prise de rendez-vous au
02 97 05 73 76

Du lundi au vendredi à partir de 12h15 à l'espace Rostand.



Propriétaires bailleurs, optimisez vos revenus locatifs !

Grâce au dispositif Louer Mieux de l'ANAH, vous profitez d'une déduction fiscale importante sur vos revenus fonciers bruts. Pour cela, vous vous engagez à louer votre logement à des personnes aux ressources modestes et à un loyer abordable.

Le conventionnement de votre bien vous offre la possibilité de bénéficier, en plus d'une fiscalité attractive (déduction jusqu'à 50%), d'aides financières pour sa rénovation.

De plus, en confiant votre bien à une agence immobilière d'intermédiation locative l'abattement fiscal atteint 85 % et des primes pouvant aller jusqu'à 3000 € vous sont accordées (ANAH, Lorient Agglomération, Conseil Départemental). L'agence assure une gestion sécurisée et simplifiée à toutes les étapes de la location (recherche du locataire, suivi technique et administratif, mobilisation des garanties assurantielles,...).

Sur le territoire de Lorient Agglomération, deux agences d'intermédiation locative sont à votre écoute : l'AMISEP Aivs 56 et SOLIHA Ais.

Renseignements par téléphone du lundi au vendredi en appelant le 02 30 20 01 92 pour toute information ou prise de rendez-vous.

Témoignage d'un bailleur : Monsieur R, propriétaire d'un T2 au centre-ville de Lorient.

« J'ai souhaité investir dans un appartement sur Lorient et le louer en intermédiation locative. L'agence immobilière sociale m'a aidé à déterminer le loyer à pratiquer et a réalisé toutes les démarches administratives pour la mise en location.

Bien sûr, les loyers proposés sont légèrement inférieurs aux loyers de marché mais compensés par l'avantage fiscal, je suis donc gagnant. De plus, n'étant pas sur place, l'agence a assuré les visites et trouvé rapidement un locataire. C'est un très bon dispositif qui me permet une véritable tranquillité d'esprit dans les rapports locataire/bailleur. »

Déchèterie

Le 5 juillet 2019 s'ouvrait à Caudan, rue Jacques-Ange Gabriel, une déchèterie nouvelle génération, le nouvel espace de valorisation des déchets sur un terrain de 13 322 m², offrait des zones de dépôts plus étendues, des aires de circulation élargies, des parcours dissociés entre les engins d'exploitation et les particuliers.

Les déchèteries accueillent les déchets qui sont exclus de la collecte en porte à porte : métaux, cartons bruns, mobilier, bois, encombrants, gravats, plâtres, végétaux, verres, papiers, textiles, déchets d'équipements électriques ou électroniques, huiles de vidange ou alimentaires, lampes, batteries, piles, déchet dangereux des ménages.

Des déchets sont refusés : médicaments, pneus usagés, engins pyrotechniques, véhicules hors d'usage, extincteurs, bouteilles de gaz, déchets amiantés.

Se renseigner auprès du personnel qui indiquera la filière dédiée.

Encore un mot sur les incivilités très fréquentes à l'encontre des agents : une plainte est systématiquement déposée, les salariés étant protégés par l'article 433-5 du code pénal. Les délits peuvent être punis de peines pouvant aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende.



Familles et biodiversité

Début janvier 2021, Lorient Agglomération, en partenariat avec l'association « les petits débrouillards » a demandé à trente familles de s'inscrire dans la démarche : « défi familles pour la biodiversité ».

Comment limiter son impact sur la biodiversité ? Le premier levier à disposition des citoyens pour protéger la biodiversité, c'est l'alimentation : manger sain et de saison. L'idéal : épicerie bio, locale, et en vrac, sans plastique.

Il faut aussi savoir que les deux tiers de l'alimentation que l'on fait pousser sert à la nourriture du bétail, d'où une réflexion sur : manger moins de viande et de poisson et davantage de produits labellisés et locaux.



Limiter la consommation d'huile de palme qui favorise la déforestation dans le monde, d'autant plus qu'il existe des alternatives : le miel français, fabrication de pâte à tartiner maison ou non.

Dans un deuxième temps : recréer du lien avec la nature : construire des maisons à insectes, faire son compost, ses produits d'entretien maison, boire l'eau du robinet, étiqueter sa boîte aux lettres : stop pub, pourquoi pas adopter des poules, installer des ruches...

A Caudan, la famille Lefort a accepté le défi : Hélène 34 ans, aide-soignante, Mathieu, 34 ans, superviseur en fibre optique, Amaury 8 ans, Teddy 5 ans, Jérémy 3 ans. Les parents souhaitent sensibiliser leurs enfants aux bons gestes pour la planète.

La famille habite une maison avec jardin sur une parcelle de 546 m² : elle a déjà installé 2 nichoirs à oiseaux fréquentés par les mésanges, et vont s'atteler à la fabrication d'une maison à insectes, d'un abri à hérisson.

Pas de compost : deux poules sont au travail. Des ateliers sont prévus aussi pour apprendre les bonnes techniques de jardinage, avec les outils adaptés, et en respectant les saisons.

Souhaitons que la tenue des ateliers ne soient pas perturbée par les conditions sanitaires. Le rendu de l'opération se fera à l'automne après 9 mois d'assiduité.

Le PLU évolue pour intégrer le SCOT !



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

De quoi s'agit-il ?

Le plan local d'urbanisme fixe les règles de construction sur le territoire communal. Il a été approuvé en janvier 2014. Ce document d'urbanisme ne se conçoit pas en autonomie par rapport aux règles nationales (comme par exemple la loi Littoral) ou par rapport aux règles supra-communales. Parmi ces dernières, nous avons le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du pays de Lorient, approuvé en 2018.

Lorsqu'un SCOT est approuvé, les communes disposent d'un délai de trois ans au maximum pour mettre leur PLU en compatibilité.

Lorient Agglomération a procédé à une analyse de la compatibilité du PLU de Caudan avec le SCOT du Pays de Lorient.

Le SCOT affiche des objectifs ambitieux tels que la sobriété foncière, la limitation de la dispersion urbaine, la préservation des espaces agricoles, la revitalisation commerciale ; tous ces objectifs devant être inscrits dans la durée.

Le PLU doit donc évoluer pour intégrer ces différents objectifs ; une évolution qui aura un impact sur la constructibilité en campagne.

La traduction de ces objectifs va concerner très concrètement les terrains, situés hors agglomération du

bourg ou de Kerpont.

La plupart des terrains actuellement classés constructibles au PLU vont devoir basculer en secteur A (agricole) ou en secteur N (naturel), avec des règles rendant impossible la délivrance d'autorisations d'urbanisme pour de nouvelles habitations par exemple. Les opérations de division de grandes parcelles pour extraire un lot ne seront plus possibles non plus. L'agrandissement des habitations existantes restera autorisé dans le respect de limites fixées par le PLU, comme le prévoit la loi.

Les permis de construire étaient déjà très compliqués voire impossibles à délivrer dans ces secteurs en raison de la loi Littoral s'appliquant sur tout le territoire communal. Rappelons qu'au niveau du Scorff, à la hauteur du site du château du Diable rattaché à la commune de Caudan, les eaux marines touchent ce secteur, ce qui suffit à voir cette loi s'appliquer à toute la Commune.

La Commune se doit dorénavant d'engager la procédure de modification du PLU qui va s'étirer sur une année environ.

Le cadre concernant les documents d'urbanisme évoluera encore probablement avec un transfert de la compétence d'élaboration, de modification et de révision du plan local d'urbanisme qui deviendrait un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).



Déchèterie : Mise en place progressive d'un accès par badge

Afin d'optimiser la gestion des sites, Lorient Agglomération va équiper progressivement ses 13 déchèteries de barrières levantes et de capteurs informatisés. Les habitants seront informés personnellement de la progression du dispositif qui devrait être totalement opérationnel d'ici début 2022

Avec plus de 1,3 millions de visites enregistrées chaque année, les déchèteries comptent parmi les équipements de Lorient Agglomération les plus fréquentés. Pour mieux adapter ce service aux usages, un nouveau dispositif d'accès informatisé va être mis en place au cours de l'année 2021. Les barrières levantes installées aux entrées des sites permettront ainsi de fluidifier le trafic et d'améliorer les conditions d'accueil des habitants tout en maîtrisant les coûts d'exploitation.

Une borne orange et une barrière levante ont ainsi été installées, au cours du mois de mars, à l'entrée des déchèteries d'Hennebont, Riantec, Languidic, Plouay, Bubry, Caudan et Cléguer. Le dispositif sera mis en service au mois de juin. L'ouverture des barrières sera alors déclenchée sur présentation d'un badge (virtuel ou physique), délivré sur justificatif de domicile. En parallèle, l'application « Lorient

mon Agglo », téléchargeable sur son téléphone portable, vous donnera toutes les informations utiles sur votre déchèterie (fréquentation, période de travaux, déchets acceptés...).

Les habitants peuvent effectuer leur demande de badge depuis le jeudi 1^{er} avril. Pour plus de simplicité et de rapidité de traitement, il est possible d'opter pour un support dématérialisé (e-badge). Le choix d'un badge « physique » reste possible cependant. Un formulaire de demande est proposé en ligne sur www.lorient-agglo.bzh (rubrique Vos services > Déchets > Déchèterie : accès par badge). Les habitants ne disposant pas d'accès à internet sont quant à eux invités à se rendre en mairie pour retirer un formulaire papier à remplir.

Toutes ces informations pratiques seront détaillées dans un dépliant diffusé par voie postale, début avril, à l'ensemble des habitants de la commune.

Pour plus d'informations sur ce projet, vous pouvez consulter la page dédiée « Déchèterie : accès par badge » proposée sur le site internet de Lorient Agglomération : www.lorient-agglo.bzh (rubrique Vos services > Déchets) ainsi que sa Foire aux questions. Pour plus de renseignements, vous pouvez adresser un mail à numerovert@agglo-lorient.fr ou appeler le Numéro vert : **0 800 100 601 (appel gratuit)**.

Avec ce projet, Lorient Agglomération poursuit sa volonté de construire un e-territoire au service des habitants. L'informatisation de l'accès à ses 13 déchèteries s'inscrit pleinement dans son Schéma territorial du numérique. Il porte un projet de Smart city (territoire numérique et intelligent) avec la mise en place d'infrastructures permettant de communiquer avec des objets connectés pour une action publique plus efficace dans de multiples domaines (déchets, eau, habitat, énergie, transport...).

**À PARTIR DE JUIN 2021
POUR ACCÉDER EN DÉCHÈTERIE,
N'OUBLIEZ PAS VOTRE E-BADGE !**

Pourquoi UN E-BADGE ?

Il permet de réserver l'accès des déchèteries aux seuls habitants de Lorient Agglomération et ainsi d'améliorer les conditions d'accueil. Les données collectées permettront de mieux adapter le service aux usages et de maîtriser les coûts d'exploitation.

Obtenir MON E-BADGE en toute simplicité

1. Remplissez votre formulaire de demande sur www.lorient-agglo.bzh. Vos identifiants seront transmis par SMS.
2. Téléchargez l'application « Mon badge déchèterie » sur votre smartphone* et entrez vos identifiants.
3. Présentez votre e-badge à l'entrée de la déchèterie et entrez !

Bien vu !

À partir d'avril, retrouvez les infos pratiques de votre déchèterie (affluence, horaires,...) sur l'appli « Lorient Mon Agglo ».

* Vous n'avez pas de smartphone ? Faites votre demande de badge physique sur www.lorient-agglo.bzh. Vous n'avez pas internet ? Contactez la mairie de votre commune.

Calendrier du projet

- **Mars** : mise en place d'une barrière levante à l'entrée des déchèteries d'Hennebont, Riantec, Languidic, Plouay, Bubry, Caudan et Cléguer (les autres déchèteries seront équipées dans un second temps).
- **Début avril** : envoi d'un dépliant d'information en boîte-aux-lettres à tous les habitants de la commune.
- **Juin** : fermeture des barrières, accès par badge.

Vélos électriques en location

Pour vos trajets quotidiens essayer le vélo électrique c'est l'adopter. Le vélo vous facilite la route et s'adapte à vos besoins. Avec "Velo an Oriant" c'est pratique et économique.

Pour louer c'est facile : Rendez -vous :

Dans la boutique Vélo : 2 C boulevard Franchet d'Esperey à Lorient pour louer :

- 2 heures
- 1/2 journée
- 1 journée
- 1 semaine
- 1 mois
- 1 année

Le service est accessible en s'inscrivant en ligne.

<https://www.lorient.bzh/boutiquevelo/velos-en-location/>

Plus de renseignements au 02 97 89 05 84.

Tarif :

- 1 jour 16 euros
- 1 semaine 42 euros
- 1 mois 80 euros
- 1 année 210 euros



Bienvenue



Ker-C TP

Après avoir exercé 15 années au sein d'une entreprise locale de travaux publics, Régis Réty a créé Ker-C TP le 1er juin 2020. Cette entreprise assure des travaux d'installation ou de réparation de réseaux d'assainissement et divers réseaux. Ker-C TP propose des devis gratuits et s'adresse autant aux particuliers qu'aux professionnels et aux collectivités.

Ker-C TP

507, rue Jacques Ange Gabriel.

Tél. 07 68 05 18 38

mail : regis.rety56850@gmail.com

Sonia BARON

Sonia BARON propose une gestion administrative et commerciale quotidienne aux artisans, PME/PMI et associations : Devis, Facture, Relance impayée, Préparation des commandes, Classement, Gestion des courriers et des mails, Tableaux de bord.

Sonia souhaite établir une relation de confiance avec ses clients pour leur permettre de se recentrer sur leur cœur de métier en les libérant de la partie administrative qui leur prend beaucoup de temps. Elle travaille depuis son domicile ou sur site selon les besoins.

Elle propose également son aide aux particuliers qui en ont besoin : Démarches administratives diverses, prise de rdv, gestion du courrier, rédaction de lettre de motivation, CV etc...

Sonia BARON

Tél. 07 56 98 19 87 / mail : rlebaronsonia56850@gmail.com



La Frip'C Chic

Françoise Le Moal a ouvert depuis fin novembre La Frip'C Chic, véritable boutique de mode, d'accessoires et d'habillement. Dans ce magasin situé rue du Muguet vous retrouverez notamment des vêtements pour femmes, neufs ou de seconde main, le tout à des prix très raisonnables.

Ancienne auxiliaire de vie, Françoise Le Moal fait vivre cette friperie dans un espace convivial et accueillant, et permet d'associer mode et lutte contre le gaspillage de textile.

La Frip'C Chic

4, bis rue du Muguet

Tél. 06 48 12 96 93

Ouverte du mardi au samedi de 9h30 à 12h00 et 13h30 à 19h00.

Environnement

Abri vélo

Déploiement d'un réseau d'abris et de stationnement vélos sur la Commune

La Commune poursuit sa politique de développement des déplacements doux et sécurisés permettant à chaque type d'usager qu'il soit piéton, automobiliste, cycliste, de la voie de circuler sereinement : voies piétons/vélos, extension des zones 30, aménagements de voirie...

Récemment, la Commune a mené un premier programme d'équipement d'abris et de stationnement vélos correspondant à huit sites très fréquentés par le public (près de la place de la mairie, sur les parkings de la salle des fêtes et de la médiathèque, près de la piscine, à l'espace Rostand, au vallon de Kergoff et près de la salle des sports de Kergoff).



Dans le centre-ville, l'abri est à proximité immédiate des arrêts de bus de la CTRL ce qui permet de laisser son vélo en sécurité avant de monter dans le bus.

Le coût total des équipements (hors intervention des services techniques pour le coulage de la dalle béton) s'est élevé à 30 210 € TTC. Les travaux sont éligibles au programme « Alvéole » (sorte de « coup de pouce vélos ») avec un montant prévisionnel de 15 105 €. Le département du Morbihan a apporté également sa contribution financière (7 600 €). Un complément est espéré avec la contribution des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Entretien des arbres

Caudan est une commune au patrimoine vert avec de nombreux espaces fleuris et arborés.

Le personnel communal entretient régulièrement ces espaces, par contre les nombreux arbres en ville nécessitent une attention particulière.

L'arbre en ville joue un rôle sanitaire sur le climat urbain et contribue à la préservation de la biodiversité.

La commune étant gestionnaire des ces espaces boisés, il en va de notre responsabilité d'assurer un suivi des arbres afin d'assurer leur longévité tout en maîtrisant au maximum les risques.

Bien qu'il n'existe pas de texte donnant des distances d'implantation par rapport aux propriétés riveraines, nous sommes régulièrement sollicités pour des nuisances (ombre, etc...) ou des risques de chute.

Un point a été fait avec les services techniques fin 2020 sur les demandes enregistrées et les actions déjà en cours. Deux rencontres de riverains de secteurs prioritaires ont eu lieu en début d'année pour prendre en compte leurs attentes sur le sujet.

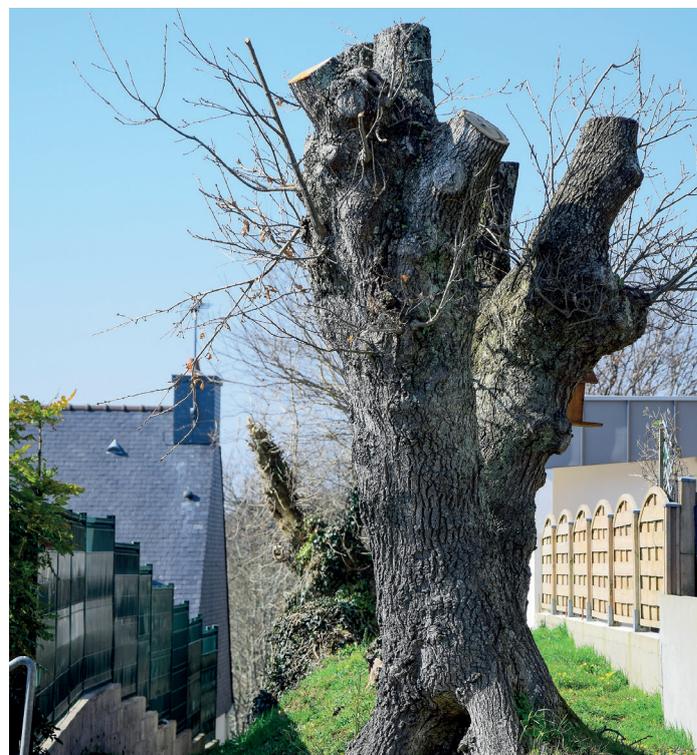
Les devis réalisés auprès de sociétés d'élagage ont été validés pour un montant de 22000 € pour les secteurs suivants : rue Henri Allain, rue de Preist, rue Abbé Guyodo et à proximité des logements BSH à Kergoff.

D'autres secteurs déjà identifiés seront traités fin 2021 ou début 2022

Concernant certains arbres situés sur le domaine public, bords de routes, de trottoirs, nous aurons à mener une réflexion sur la ou les solutions à apporter (abattage ou entretien).

Les détériorations constatées sur certains trottoirs ne permettent plus le déplacement des personnes à mobilités réduites

Le risque de détérioration des réseaux souterrains est également à prendre en compte.



Nous allons établir un programme d'actions, un plan de gestion avec un calendrier qui permettra de veiller à l'état des arbres dans les différents secteurs.

Implantation de clôtures

Quelles sont les règles pour l'implantation de clôtures en agglomération ?

Les clôtures servent à enclore les terrains de propriétaires de maisons.

Il peut notamment s'agir de palissades en bois, haies végétales, grillages, murs, clôtures électriques.

L'édification des clôtures est soumise à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune, en application de la délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2007.

Le non-respect de l'obligation de déclaration peut entraîner des sanctions pénales ainsi que sa destruction.

Les compteurs d'électricité, de téléphone, de gaz doivent être intégrés soit dans les clôtures, soit dans le bâtiment et être accessibles en permanence.

Les clôtures ne sont pas obligatoires.

L'annexe n°5 jointe au règlement du plan local d'urbanisme consultable sur le site Internet (www.caudan.fr) donne des conseils en matière de constitution de clôture dont il est important de s'inspirer.

Les clôtures non végétales préexistantes de qualité, telles que les murs de pierres, doivent être conservées et entretenues.

L'utilisation de matériaux tels les plaques de béton ajourées ou non, les parpaings non enduits et peints, tout matériau recouvert de peintures brillantes et réfléchissantes, les palplanches, les toiles ou films plastiques et les matériaux provisoires ou précaires, sont interdits.

Les coffrets de raccordement aux réseaux ainsi que la boîte aux lettres devront être dissimulés dans ces clôtures ou le bâti en front de rue.



En bordure de l'espace public et dans la marge de recul des constructions, les clôtures doivent répondre à l'un des types suivants ou à leurs combinaisons :

- éléments paysagers de qualité existants (murs en pierres sèches, talus plantés ou pas, haies champêtres...) à maintenir et entretenir, voire à remettre en état ou à conforter.
- grillage simple plastifié sur poteau métallique ou bois d'une hauteur maximale de 1,50m doublé d'une haie.
- clôture en bois (lisses, panneaux...) avec un système à claire-voie, la hauteur de la clôture ne dépassant pas 1,50 m.
- mur bahut d'une hauteur maximale de 1,00 m, éventuellement surmonté de grillage ou d'un système à clairevoie (lisses, panneaux ...) avec une hauteur globale de la clôture qui n'excèdera pas 1,50 m.

En limite séparative à l'arrière de la marge de recul des constructions, les clôtures peuvent atteindre une hauteur maximale de 1,80 m. Lorsque la construction est implantée en limite séparative, une clôture brise-vue d'une hauteur de 2,00 m pourra être réalisée côté jardin sur une distance limitée à 4 m. Elle sera composée de panneaux bois ou d'un mur de même nature que la construction.

Dans tous les cas, une clôture ne doit pas empiéter sur la propriété voisine.

Si la clôture se trouve en bordure d'une voie publique (un chemin, par exemple), il peut exister une distance à respecter.

De même, si le terrain est frappé d'alignement, il est nécessaire de se renseigner auprès de la mairie pour savoir quelles règles sont applicables.

Si le terrain borde une voirie dangereuse dans ses accès, il est utile de se rapprocher de la mairie.





La majorité

La vidéoprotection pour prévenir les actes de malveillance

Lors de l'examen budgétaire, les élus de la majorité municipale ont approuvé le plan de financement du dispositif de vidéoprotection et voté une première tranche de 100 000 € pour le déploiement progressif de ce dispositif. Rappelons que la vidéoprotection envisagée à Caudan, à l'exemple d'autres communes du Pays de Lorient, n'a rien à voir avec la vidéo-surveillance en vigueur dans certaines grandes agglomérations. Le dispositif enregistre les images qui peuvent ensuite être consultées en cas de besoin par des personnes dûment habilitées. Pas de centre de supervision avec des agents devant des écrans, ce ne serait pas adapté à une commune comme la nôtre.

Nous ne partons pas de rien. Un diagnostic de sécurité a été réalisé par la Gendarmerie Nationale pour définir le besoin et proposer une solution adaptée. Pour Caudan, il s'agit - à terme - de mettre en place un dispositif avec des caméras à implanter notamment aux entrées et aux points stratégiques de l'agglomération ou des zones d'activités mais aussi sur certains équipements et bâtiments communaux.

Les résultats obtenus sur les villes déjà équipées montrent que la vidéoprotection est un outil complémentaire aux autres mesures de protection. Il ne remplace pas la présence humaine sur le terrain mais il rend plus efficace le travail des gendarmes.

Au moment de l'examen du dispositif de vidéoprotection, les élus de l'opposition se sont déclarés contre le déploiement d'un tel système. C'est leur droit le plus légitime. Nous tenons à rappeler que la vidéoprotection transcende depuis longtemps les clivages partisans, que ce dispositif est mis en place dans beaucoup de communes à l'échelle du territoire et qu'il continue de se déployer. Ce dispositif est grandement sollicité par la Gendarmerie Nationale, compétente sur notre territoire. Nous pourrions rajouter qu'il faut aussi savoir faire preuve de réalisme lorsque l'on est aux responsabilités.

La mise en place de la vidéoprotection fait partie du programme sur lequel les Caudanaises et les Caudanais nous ont fait largement confiance en mars 2020. Pour ce qui concerne les élus de la majorité, nous sommes à l'aise sur le sujet et nous l'aborderons sans aucun dogmatisme. Plutôt que de l'idéologie, nous avons choisi le pragmatisme et l'efficacité. Dès que nous y serons autorisés sanitaire, ce dispositif vous sera présenté avec les gendarmes lors d'une réunion publique.

L'équipe de Vivons Caudan

La minorité

Mieux répondre aux urgences climatiques et sanitaires

Parlons clair, la mise à 2X2 voies de la D 769, la route Lorient - Roscoff, ne nous satisfait pas, malgré les aménagements importants obtenus par l'action des habitants avec l'ADEC et le soutien de la municipalité.

Et pour plusieurs raisons. La destruction de 3,9 hectares de boisements et 7,4 de terres agricoles ne respecte pas l'objectif « zéro artificialisation » des sols pourtant considéré indispensable dans le Plan national « biodiversité » de 2018. Alors que le trafic routier est source importante de pollution sonore mais aussi de problèmes de santé majeurs (pathologies respiratoires, allergies, etc.), le passage de la vitesse à 110 km/h, actuellement prévu, augmenterait sensiblement les émissions de polluants. Pour quel bénéfice ? Un gain de 20 secondes pour les 3,8 km de mise à 4 voies. Dérisoire. Avec, à l'extrémité, le même rond-point déjà souvent surchargé.

Une alternative conciliant sécurité et limitation des effets néfastes est possible. La solution bien meilleure, mise en œuvre dans plusieurs projets nordiques, qui s'étend aussi en France est celle des routes à deux fois une voie ; des routes à chaussée séparées, à une voie par sens de circulation avec des créneaux de dépassement déterminés réglementairement qui pourraient se situer dans la partie « rurale » du projet. Et une vitesse limitée à 90km/h, nécessitant le maintien des

mesures anti-bruit actuelles prévues, pouvant être porté à 110 sur les quelques zones de dépassement.

Les résultats : un coût moindre, un très haut niveau de sécurité, moins de consommation d'espaces naturels, selon une enquête détaillée du CEREMA. Et, points très importants : une pollution diminuée et une réduction du bruit d'environ 2 DBA !

Il n'est pas trop tard et nous demandons que la municipalité réexamine le problème. Elle s'engagerait alors dans une transition écologique qui doit comporter bien d'autres formes. Nous avons ainsi proposé, lors du Débat budgétaire 2021, un audit énergétique de tous les bâtiments communaux et la mise en œuvre rapide d'un plan de décarbonation utilisant les sources d'énergies renouvelables... Mais aussi le développement de plans de déplacements doux, la révision écologique des dernières zones de la ZAC. Et encore la création d'une commission de la transition écologique avec les habitants. L'absence de réponses à ces propositions, nous a conduit à nous abstenir sur ce budget. Nous souhaitons une vraie prise en compte des urgences climatique et sanitaire actuelles.

Pour CAUDAN EN TRANSITION
Pascale AUDOUIN, Fabrice JAULIN et Déborah DEFOSSEZ

Lutte contre la Covid-19 : la vaccination

Depuis le mardi 6 avril, le centre de vaccination de Caudan est ouvert.

La situation sanitaire est très difficile, les services hospitaliers sont sous grande tension. La vaccination de masse offre la meilleure porte de sortie à cette crise qui nous accable depuis plus d'un an.

Dès le début du mois de janvier, alors que la campagne vaccinale démarrait, M. Le Maire, Fabrice Vély, proposait à M. Le Sous-Préfet de Lorient le concours de la commune dans le dispositif de lutte contre la pandémie.

Lorsque les prévisions sur la disponibilité des doses de vaccins se sont améliorées, la recherche d'un lieu adapté pour ouvrir le second centre de Lorient Agglomération s'est accélérée. Plusieurs communes du territoire étaient candidates pour recevoir un tel centre. C'est une chance pour la population de bénéficier d'une solution de vaccination à proximité. Beaucoup de personnes ont dû aller se faire vacciner sur des centres éloignés, faute de place à Lorient.

La proposition de Caudan répondait aux critères exigés : centralité géographique, disponibilité et qualités de l'équipement, richesse du secteur en professionnels de santé...

La commune, Lorient Agglomération, le GHBS, la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé, la Sous-Préfecture se sont immédiatement mis au travail pour ouvrir rapidement ce centre qui pourra accueillir 5000 personnes par semaine. Cette capacité pourrait être encore accrue si les plages d'ouvertures étaient étendues. Cela dépendra du nombre de doses disponibles dans les semaines à venir.

La salle des fêtes Joseph Le Ravallec sera donc mobilisée jusqu'au mois de septembre. La commune a fait le choix d'affecter la salle à cette fin et cela nous posera peut-être quelques contraintes d'organisation pour les utilisateurs. Les contraintes sanitaires sont telles que toutes les manifestations prévues dans la salle étaient remises en cause donc il n'est même pas sûr qu'elles aient pu avoir lieu. L'enjeu sanitaire est si grand que cela balaie largement ces éventuels inconvénients. Il faut vacciner rapidement et massivement.

Sous la houlette du GHBS, les équipes se mobilisent pour accueillir les candidats à la vaccination.

Il ne faut pas se présenter à la salle sans rendez-vous.
Pour la prise de rendez-vous par internet (solution à privilégier) :

<https://www.keldoc.com/vaccination-covid-19/56850-caudan>

Prise de rendez-vous :

- par téléphone au 02 97 06 97 94
- par mail à covidvaccination@ghbs.bzh

Les services de la commune ne gèrent pas la prise de rendez-vous.



Ouverture du centre en présence de Pierre Clavreuil, Sous-Préfet de Lorient, de Fabrice Loher, Président de Lorient Agglomération et de Fabrice Vély, Maire de Caudan.

